



AJL976.yt

Plateforme d'annonces légales

AL'MA Groupe action logement

Type : Marché de travaux

Edition : ggg

Parution web : 0000-00-00

Parution print : 2023-10-19

AL'MA Action Logement

5 Rue de l'Ecole Louis Le Pensac

97660 DEMBENI

AVIS DE MARCHE

I –

POUVOIR ADJUDICATEUR

AL'MA Action Logement, 5 Rue de l'Ecole Louis Le Pensac - 97660 DEMBENI

Représentée par Delphine SANGODEYI – Directrice Générale

Contact – Nathalie DELOUYE – nathalie.delouye@alma-actionlogement.fr

II – OBJET DU MARCHE

2.1 – Intitulé du marché

Réalisation d'une opération de construction de 33 logements pour Jeunes actifs dénommée « Résidence "AL'MA" »

2.2 – Type de marché et lieu d'exécution des travaux

Marché de travaux bâtiment situé rue des Zambara - Kawéni – 97600 MAMOUDZOU

2.3 – Description succincte du marché

Ce projet est une opération de construction neuve portant sur la réalisation de 33 logements pour Jeunes Actifs.

2.4 – CPV Principal

4500000 – Travaux de construction

CPV Additionnels : 45200000 - 4521000 - 45210000

III – ETENDUE DU MARCHE

3.1 – Tranche et Allotissement

Le marché ne comporte pas de tranche.

Les travaux à réaliser comportent 3 lots :

N° du lot

Désignation du lot

1

VRD

2

ESPACES VERTS

3

BATIMENT

Les entreprises peuvent répondre pour un ou plusieurs lots. Dans tous les cas, elles remplissent un acte d'engagement par lot.

3.2 – Durée du marché

Le délai global d'exécution y compris période de préparation et GPA est de 32 mois à compter de l'ordre de service notifiant le démarrage.

3.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 – Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles

3.5 – Clause sociale

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le maître d'ouvrage a décidé de faire application des dispositions de l'article L 2112-2 du Code de la Construction et de l'habitat.

3.6 – Visite

Une visite sur site est obligatoire. Les modalités sont fixées à l'article 2.8 du règlement de consultation.

L'offre du candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

IV – PROCEDURE

Procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du CCP.

V – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements.

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_WJqUfu14nx

VI – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ATTRIBUTION

Les conditions de participation et d'attribution sont fixées aux articles 6 à 8 du Règlement de Consultation.

VII – CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur cité au point V ci-dessus.

VIII – DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au

Lundi 20 Novembre 2023 – 12 h 00

(heure locale)

IX – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

Route Nationale 1 – Kawéni

97600 MAMOUDZOU

Tél. 02 69 61 11 15 – accueil.tj-mamoudzou@justice.fr

X – DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

13/10/23

Date d'envoi au JOUE : 13/10/23